

6 bis rue du Ravelin
58000 Nevers

06.98.05.11.70

vitaform58@gmail.com
evidanse58@gmail.com

VITAFORM – EVI'DANSE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

DISCIPLINES **ENTOUREZ VOTRE DISCIPLINE** :

Fitness – Danse modern/jazz – Danse contemporaine – New-Style – Break – Ateliers – Activités aériennes – Pole dance

CADRE RESERVE AU BUREAU VALIDATION COURS/JOURS/HORAIRES

RENSEIGNEMENTS ELEVES

NOMS :

PRENOMS :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

MARS 20XX-
JANVIER 20XX

RESPONSABLE LEGALE- PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM / PRENOM :

TEL :

PERSONNE A PREVENIR

TEL :

MAIL DES PARENTS :

FORFAIT ET INSCRIPTION

Tous les chèques sont à remettre à l'inscription. L'inscription sera validée seulement avec le dossier complet rendu

INSCRIPTION MENSUELLE EVI'DANSE

Le chèque de septembre encaissé le jour de l'inscription + 9 chèques encaissés tous les 5 de chaque mois du 5 octobre au 5 juin. Se référer aux tarifs du site selon vos activités

INSCRIPTION TRIMESTRIELLE EVVI'DANSE

Le chèque de septembre encaissé le jour de l'inscription + 3 chèques encaissés le 5 Octobre, 5 Janvier, et 5 Avril. Se référer aux tarifs du site selon vos activités.

INSCRIPTION FITNESS VITAFORM : entourez votre nombre de chèques

	1 chèque	2 chèques	3 chèques	4 chèques	5 chèques
Plein tarif	1 x 300	2 x 150	3 x 100	4 x 75	5 x 60
Ancien adhérent	1 x 290	2 x 145	100 + (2 x 95)	4 x 72.50	5 x 58
Etudiants, demandeurs d'emploi, Senior du matin	1 x 250	2 x 125	90 + (2 x 80)	4 x 62.50	5 x 50

Je soussigné(e).....
Avoir procédé à mon inscription ou celle de l'enfant dont je suis responsable pour pouvoir suivre les cours de septembre 2024 à juin 2025.
Je remets ce jour les chèques couvrant la totalité du forfait annuel et de son adhésion.

SIGNATURE

Fait le :

à :

REGLEMENT INTERIEUR

Par mesures d'hygiène, les chaussures de ville ou de sport ayant servi en extérieur même propres sont interdites dans les salles, prévoir une deuxième paire de basket pour vos activités. Prévoir aussi par mesure d'hygiène, une serviette pour les activités nécessitant un tapis.

Pour le bien-être de tous, chacun se doit de contribuer à maintenir la salle propre (poubelles mises à dispositions dans chaque salle) et avoir un comportement respectueux envers les autres. Tout acte de violence physique ou verbale entre adhérents ou vis-à-vis des coachs et professeurs, la dégradation ou vol de matériel entraînera une exclusion sans préavis ni remboursement.

Le règlement total s'effectue lors de l'inscription, en une ou plusieurs échéances et comprend une adhésion/inscription de 15€ par adhérent + le forfait annuel des cours choisis.

Les salles seront fermées les jours fériés du calendrier et vacances scolaires sauf exception mentionnée par le bureau ou les aménagements fitness et soirées à thème.

Afin de ne pas déranger le bon déroulement des cours, les parents/enfants et amis ne sont pas autorisés à assister aux cours. Dans l'enceinte de l'établissement, en dehors du cours, l'enfant est sous la responsabilité du parent ou de l'adulte qui l'accompagne, ainsi que ses affaires personnelles.

Le certificat médical n'est plus obligatoire, il est de votre responsabilité de vérifier auprès de votre médecin, que votre état de santé vous permet l'activité avant de vous inscrire.

L'inscription est annuelle, les forfaits ne sont pas remboursables, aucun motif ne donnera lieu à un remboursement, votre inscription est annuelle, même si nous avons accepté le règlement en plusieurs échéances, le forfait est dû intégralement, les échéances proposées sont une facilité de paiement et non des périodes, toute année commencée est dû. Seul un cas de force majeure (déménagement, raison médicale ou professionnelle) pourra donner lieu à un remboursement de la cotisation après demande écrite, avec justificatif, de l'adhérent. Cette demande sera soumise à la délibération du bureau qui sera seul juge et communiquera sa décision par écrit. Si le remboursement est accepté, il se fera au prorata du nombre de cours non consommés. Rappel des textes de loi concernant les associations : la cotisation est une somme d'argent versée à une association pour en devenir membres et pour participer à son fonctionnement et non pour participer à un cours précis. Une association n'est pas prestataire de service. Avec votre adhésion, vous devenez membre de l'association et vous pouvez participer aux assemblées générales. Vous acceptez qu'exceptionnellement des cours puissent être annulés pour cause de maladies ou congés d'un coach, bien que nous nous engageons à trouver un remplaçant ou à déplacer les jours et horaires des cours.

Le bureau se réserve le droit d'apporter toute modification sur le déroulement du planning des cours réguliers ou d'annuler un programme danses vacances si le nombre de participants est insuffisant.

Il est interdit de manger dans la salle de danse et dans le vestiaire, seules les bouteilles d'eau sont autorisées. Les parents doivent quitter le vestiaire une fois l'enfant habillé, personne ne doit rester dans le vestiaire entre les cours, le vestiaire est utilisé seulement pour se changer, le vestiaire ne doit pas être utilisé comme une salle d'attente sauf si vous avez une attente entre 2 cours. Vitaform / Evi'danse décline toute responsabilité en cas de vol à l'intérieur de l'établissement.

Ne laissez pas votre enfant seul dans la cour en dehors des heures d'ouvertures, les portes des salles s'ouvrent 15mn avant les cours et se referment à l'heure du cours.

Vous acceptez que les associations puissent mettre en ligne sur le site internet ou sur les réseaux sociaux des associations uniquement, des photos ou vidéos concernant les activités de celles-ci.

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur de Vitaform/Evi'danse dont vous reconnaissez avoir pris connaissance dans son intégralité, il est disponible également sur le site www.fitnessdanse.com et consultable dans les locaux. Vous vous engagez à le respecter durant l'année 2024 / 2025 et ce dès votre inscription ce jour.

Fait à :Le :

Signature : « Lu et approuvé